

Conseil municipal du 14 juin 2019 à Lacropte

Présents :

C.FAURE , I.FAURE , G.BASHFORD, V.CELERIER, M.J LANCE, R.LESTANG, J.L BAUMANN, F.LADEUIL , D.PRIVAT , M.CHEVREUX , J.L BERNARD, P.MONTAURIOL

Absents excusés: T. DUFRAIX (procuration à R. LESTANG), J.M CHINOUILH (procuration à C. FAURE)

Secrétaire de séance : I.FAURE

Début de la séance à 18h50

Décisions définitives et explication de l'avocat

Madame le Maire informe le conseil municipal des explications apportées par l'avocat sur l'affaire J.P ST-AMAND lors de sa visite du 06 juin dernier.

Le conseil municipal décide de la suite à prendre et se met d'accord à l'unanimité.

Nom du lotissement

Le conseil municipal s'accorde à l'unanimité pour donner le nom « Lotissement des Farges » et la route en bas de ce lotissement s'appellera « Chemin des Farges »

Subventions

Subvention du collectif des associations : une subvention pour la fête de la fraise est demandée. La commune versait cette subvention les précédentes années. Comme il n'y a pas eu de fête de la fraise en 2018, nous avons oublié de mettre cette subvention au budget.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner une subvention de 100 € au collectif des associations.

Questions diverses

Adressage : une convention est demandée par le Grand Périgueux pour que les boîtes aux lettres de certains administrés puissent être prises en compte au niveau de chemins privés qui remplacent des chemins qui ne sont plus dans leur assiette. Sinon les boîtes aux lettres se trouveront au niveau du chemin classé.

Ces administrés ont été contactés pour leur demander s'ils veulent modifier l'endroit de leur boîte aux lettres et signer la convention.

Réception du devis de la Sté ADNLIGHT pour les décorations de Noël afin de les réparer et les câbler en LED. Affaire à suivre.

PLUi : Une information sera communiquée pour les propriétaires de granges susceptibles de les transformer en habitation. Celles-ci doivent être recensées.

Recensement de la population 2020 : nomination d'un coordonnateur communal parmi les élus : Patricia MONTAURIOL se propose et Marie-Jeanne LANCE sera sa suppléante.

Salle des fêtes : devis à demander à des bureaux d'études.

Vestiaires : Pour l'assainissement, une étude de sol est nécessaire.

Contrôle de la SOCOTEC ou autre nécessaire étant donné que ce sera un lieu accueillant du public : devis à fournir.

La Médaille de bronze au concours « un des meilleurs apprentis de France » a été attribuée à 2 jeunes de la commune : Emma BLONDEL et Anaïs DUFRAIX.

Séance levée à 21 h 30.